

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 19 FEVRIER 2020 à 18 h 30
(Extrait du registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 19 février 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 10 février 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, M. SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIE Anne, M. RAYSSAC Pascal, M. JEANNE Vincent.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Monsieur LAUZZANA Michel.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Madame TOBELI Sylvie a été désignée secrétaire de séance.

2020.08 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE NOUVELLE ACTION INTITULEE « CITOYENS EN HERBE ».

VOTE : Pour : 26

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Depuis la rentrée scolaire, les animateurs du service jeunesse, intervenant dans les temps périscolaires, ont constaté une recrudescence d'incidents et de conflits dans la cour de l'école primaire G.Brassens pendant la pause méridienne.

Pour réduire ces incidents, ils ont décidé de responsabiliser les élèves de CM2 en les impliquant dans la création et l'animation de pôles d'activités. Ils ont alors proposé ce projet aux élèves qui ont été 25 volontaires à s'inscrire dans cette démarche.

Les objectifs de l'action :

- Réduire les incidents et actes de violence
- Responsabiliser les jeunes et les rendre acteurs de leurs projets
- Permettre aux enfants de bénéficier d'activités de loisirs
- Améliorer le vivre ensemble

Depuis la mise en place de ce projet, enfants, enseignants, parents et personnels ont vu une réelle amélioration et il n'y a presque plus d'incident.

*De plus, cela permet de créer du lien avec ces pré-adolescents qui fréquentent, ou fréquenteront la Maison des Jeunes. Vous trouverez en **ANNEXE 3** les dossiers de demandes de subventions.*

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de :

- **L'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale pour un montant de : 1 500 €**
- **La Caisse d'Allocations Familiales au titre des « fonds publics et territoires » pour un montant de : 1 500 €**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de :

- L'Agglomération d'Agen au titre de la cohésion sociale pour un montant de : 1 500 €.
- La Caisse d'Allocations Familiales au titre des « fonds publics et territoires » pour un montant de : 1 500 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 25 février 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSSEAU

